

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST
Séance du 21 mai 2026**

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 080-218006609-20260521-DEL_03_210526-DE

Délib. n° 03/260521

L'An deux mil vingt six, le vingt et un mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 6

Pouvoir(s) : 5

Date de convocation :

13/05/2026

Secrétaire(s) de séance :

Mme MANSARD Michèle

M. BIGOT Arnaud

Etaient présents :

M. BELLARD Joël	M. BIGOT Arnaud	Mme LUCAS Marie-Laure
Mme MANSARD Michèle	M. FERNET Victor	M. LABRUYERE Renaud

Absent(s) excusé(s) : Mme SZAREK France, Mme GRIMAUX Brigitte, M. SANCHEZ Patrice, Mme LEBEAU Mathilde, M. LEPOIX Pierre

Pouvoir(s) : Mme SZAREK France à M. BELLARD Joël
Mme GRIMAUX Brigitte à Mme MANSARD Michèle
M. SANCHEZ Patrice à M. BIGOT Arnaud
Mme LEBEAU Mathilde à M. LABRUYERE Renaud
M. LEPOIX Pierre à M. FERNET Victor

**Objet : Commission intercommunale interdépartementale d'aménagement foncier - Election par le
Conseil municipal de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant**

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 26 mars 2026, la Présidente du Conseil départemental l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la Commission intercommunale interdépartementale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 29 avril 2026, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal Le Courrier Picard en date du 29 avril 2026.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : Madame DEBLOCK Florence, Monsieur LAUMON Gérard et Madame LEPOIX-DEMAY Annick, qui sont de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 11, la majorité requise est de 6 voix.

Ont obtenu au premier tour :

Madame DEBLOCK Florence : 8 voix

Monsieur LAUMON Gérard : 3 voix

Madame LEPOIX-DEMAY Annick : 0 voix

Madame DEBLOCK Florence ayant obtenu la majorité, est désignée membre titulaire.

Ont obtenu au deuxième tour :

Monsieur LAUMON Gérard : 8 voix

Madame LEPOIX-DEMAY Annick : 3 voix

Monsieur LAUMON Gérard ayant obtenu la majorité, est désigné membre titulaire.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Madame DEBLOCK Florence née le 10/08/1969 et Monsieur LAUMON Gérard né le 23/09/1953 sont élus membres titulaires, et Madame LEPOIX-DEMAY Annick née le 08/03/1954 est élue membre suppléant.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire
Joël BELLARD

